

**Monsieur Le Maire de Ste Gemme
La Mairie
5 Route de Fontbonne**

81 190 SAINTE-GEMME

N/Réf : JCH/CH/YP
V/Réf : PLU Sainte Gemme

Albi, le 04 octobre 2022

Dossier suivi par Claire HERMET
c.hermet@tarn.chambagri.fr

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de votre courrier reçu le 05 août 2022, nous soumettant, pour avis, le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sainte-Gemme.

Nous soulignons favorablement la volonté politique des élus de soutenir l'agriculture, d'économiser et de préserver les espaces agricoles. Cette volonté se traduit dans le règlement graphique avec notamment le respect des périmètres de réciprocité autour des bâtiments agricoles dans ce secteur d'élevage et la limitation à 4 des changements de destination des bâtiments agricoles. .

Nous émettons en conséquence un avis favorable au projet, assorti d'un point de vigilance.

Ce point de vigilance porte sur le changement de destination du bâtiment situé au lieu-dit Lebin en limite nord de la commune. Ce changement de destination se situe au milieu d'espaces cultivés. Le règlement écrit autorise la réalisation d'extensions et d'annexes qui pourront potentiellement empiéter sur l'espace agricole. Il conviendra aux élus de la commune de vérifier la cohérence des projets proposés sur ce site afin de limiter l'impact sur l'espace agricole environnant.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Siège Social
96 rue des agriculteurs
CS 53270
81011 ALBI CEDEX 9
Tél : 05 63 48 83 83
Fax : 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Twitter : @Chambagri_tarn

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 100 044 00018
APE 9411Z

www.tarn.chambre-agriculture.fr

Le Président,
Jean-Claude HUC

